

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
G Gravier, O Ombre, U Autre  
S Sable, P Pierre concassée, X Calcaire  
C Calcatoire, J Terre jaune, R Résidu miniers inertes  
E Minerai de fer, M Minerai, S Sable  
E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

**Contrainte majeure:**  
Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périère urbanisée  
Territoire soustrait au zonage minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (le zonage et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises)  
Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
Entente Piigonan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
Nissanan de Bétiame, Essipit, Mashewash, Nutsukuan

**Frontières:**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 18°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 2,5".  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 18  
49°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

**Échelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

